

Code produit	A7957E	Page 1 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)
Fiche de données de sécurité selon EU Reg. 1907/2006 telle que modifiée	Se substitue à la version de Mars 2019	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cork®

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

♣SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur du produit**..... **Clodinafop-propargyl 100 g/l (9,39 % p/p) + cloquintocet-mexyl 25 g/l (2,35 % p/p)**
Contient du solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS n° 64742-94-5; 45 - 60 %) et du 1,3-dioxolan-2-one, 4-methyl (CAS n° 108-32-7; 10 - 20 %).
- Nom commercial **Cork®**
AMM n° 9100645
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Peut être utilisé uniquement comme herbicide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** **CHEMINOVA AGRO France S.A.S.**
11 bis Quai Perrache
69002 LYON
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 78 71 08 46
communication.france@fmc.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence** Numéro d'urgence de la société, BIG (24h/24) : +32 14 58 45 45
- Pour les urgences médicales Centres antipoisons en France :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)
- Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

Code produit	A7957E	Page 2 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

♣SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP Danger par aspiration : Cat. 1 (H304)
 Irritation oculaire : Cat. 2 (H319)
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Cat. 2 (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon la EU Reg. 1272/2008

Identificateur du produit Clodinafop-propargyl 100 g/l (9,39 % p/p) + cloquintocet-mexyl 25 g/l (2,35 % p/p)
 Contient du solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS n° 64742-94-5; 45 - 60 %) et du 1,3-dioxolan-2-one, 4-méthyl (CAS n° 108-32-7; 10 - 20 %).

Pictogrammes de danger (GHS07, 08, 09)



Mention d'avertissement..... DANGER

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger

EUH208 Contient du clodinafop-propargyl et du cloquintocet-mexyl. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P301+P310..... EN CAS D'INGESTION - appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX - rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Code produit	A7957E	Page 3 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Concernant les phrases spéciales (SPe) et le délai de rentrée (DRE), consulter l'étiquette.

2.3. **Autres dangers** Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. **Substances** Ce produit est un mélange, pas une substance.

3.2. **Mélanges** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger

Composants dangereux

	Contient (% p/p)	CAS no.	CE no. (EINECS no.)	Classification
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) 01-2119451097-39	45 - 60	64742-94-5	265-198-5	Asp. Tox. 1; H304
1,3-dioxolan-2-one, 4- methyl- 01-2119537232-48	10 - 20	108-32-7	203-572-1	Eye Irrit. 2; H319
Clodinafop-propargyl	5 - 15	105512-06-9	Aucun	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410
2-methylpropan-1-ol 01-2119484609-23	1 - 5	78-83-1	201-148-0	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336
Calcium dodecylbenzene sulphonate	1 - 5	26264-06-2	247-557-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412
Cloquintocet-mexyl 01-2119387592-28	1 - 5	99607-70-2	Aucun	Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. **Description des premiers secours** S'éloigner de la zone dangereuse

Code produit	A7957E	Page 4 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

En cas d'inhalation Amener la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Consulter un médecin après toute exposition. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours: le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas de contact cutané Enlever tout vêtement souillé ou chaussures contaminées ; laver immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux Rincer immédiatement et doucement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes puis rincer de nouveau. Consulter un spécialiste immédiatement.

En cas d'ingestion Ne pas faire vomir : contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire puis le réseau national de toxicovigilance animale approprié.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Symptômes : l'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Conseil médical Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
 Traiter de façon symptomatique.
 Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. **Moyens d'extinction** Moyen d'extinction - pour les petits feux
 Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
 Mousse résistant à l'alcool ou Eau pulvérisée

Code produit	A7957E	Page 5 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

- 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- 5.3. **Conseils aux pompiers** Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
 Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
- 6.4. **Référence à d'autres sections** Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
 Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Équipement de protection individuel, voir section 8.
- 7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Pas de conditions spéciales de stockage requises.
 Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
 Conserver hors de la portée des enfants.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- 7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous

Code produit	A7957E	Page 6 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
clodinafop-propargyl	1 mg/m ³	8 h VME	SYNGENTA
cloquintocet-mexyl	10 mg/m ³	8 h VME	SYNGENTA
2-methylpropan-1-ol	50 ppm, 150 mg/m ³	Valeur Limite Plafond	SUVA
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	8 ppm, 50 mg/m ³	8 h VME	SUPPLIER

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement. Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Mesures de protection

L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.

Code produit	A7957E	Page 7 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)



Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Appareils de protection respiratoires adéquats:

Respirateur avec un demi-masque

La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant

(gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit.

Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

N'utiliser que les équipements de protection respiratoire avec le symbole CE et comprenant un numéro de test à quatre chiffres.



Gants de protection...

Matière appropriée : Caoutchouc nitrile

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,5 mm

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.



Protection oculaire....

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Veuillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance.

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.



Protection de la peau et du corps

Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.

Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection.

Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).

Code produit	A7957E	Page 8 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

Porter selon besoins:
vêtement de protection imperméable

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide jaune à brun orange
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif.....	Donnée non disponible
pH	3 - 7 à 1 % w/v
Point de fusion / point de congélation	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition.....	Donnée non disponible
Point d'éclair.....	65 °C à 756 mmHg Pensky-Martens c.c.
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Donnée non disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité.....	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur.....	Donnée non disponible
Densité relative	1,065 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation .	485 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	6,4 mPa.s à 40 °C 12,2 mPa.s à 20 °C
Propriétés explosives.....	Non explosif
Propriétés comburantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Tension superficielle	36,0 mN/m à 25 °C
-----------------------	-------------------

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".
10.2. Stabilité chimique.....	Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.
10.4. Conditions à éviter	Pas de décomposition en utilisation conforme.

Code produit	A7957E	Page 9 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

- 10.5. **Matières incompatibles**..... Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux** La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ femelle Rat, > 2.000 mg/kg
	- peau	DL ₅₀ mâle et femelle Rat, > 2.000 mg/kg
	- inhalation	Estimation de la toxicité aiguë, > 5,0 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lapin: Modérément irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire..... Lapin: Modérément irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Test de Buehler Cochon d'Inde: Pas un sensibilisateur de peau dans les essais sur les animaux.

Effet mutagène sur les cellules germinales Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) :
 Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.
 2-methylpropan-1-ol :
 Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité..... Solvant naphta aromatique lourd (pétrole):
 N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
 2-methylpropan-1-ol :
 Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction Solvant naphta aromatique lourd (pétrole):
 Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
 2-methylpropan-1-ol :
 Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

STOT – exposition unique 2-methylpropan-1-ol :
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Calcium dodecylbenzene sulphonate:
 Peut irriter les voies respiratoires.

Code produit	A7957E	Page 10 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

STOT – exposition répétée

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) :
 Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Toxicité par aspiration

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) :
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 **Toxicité** L'écotoxicité du produit est mesurée comme suit:

Toxicité pour les poissons	CL ₅₀ Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 4,1 mg/l , 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE ₅₀ Daphnia magna (Grande daphnie), 12 mg/l , 48 h
Toxicité des plantes aquatiques	CE _{50b} Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 2,5 mg/l , 72h CE _{50r} Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 6,0 mg/l , 72h

12.2. **Persistance et dégradabilité**.....

Biodégradabilité

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) :
 Devrait être biodégradable

12.3. **Potentiel de bioaccumulation**

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) :
 Une accumulation dans les organismes aquatiques est prévisible.

12.4. **Mobilité dans le sol**.....

--

12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

1,3-dioxolan-2-one, 4-methyl- :
 Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
 Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
 2-methylpropan-1-ol :
 Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
 Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. **Autres effets néfastes**

Autres informations :
 La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. **Méthodes de traitement des déchets**

Les quantités de substances restantes et les emballages vides mais contaminés doivent être considérés comme des déchets dangereux.

L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales

Code produit	A7957E	Page 11 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

en vigueur.

Élimination du produit	Ne pas jeter les déchets à l'égout. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux
Élimination des emballages.....	Ré-emploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes, le temps de rinçage recommandé pourra être allongé pour des produits moins aisés à rincer) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Ne pas contaminer l'eau, les aliments, les aliments pour animaux ou les semences par le stockage ou l'élimination. Ne pas rejeter dans les égouts.
Code d'élimination des déchets	020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par la route (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU.....	UN 3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CLODINAFOP-PROPARGYL AND SOLVENT NAPHTHA)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage..... Etiquettes:	III 9
14.5. Dangers pour l'environnement ... Code de restriction en tunnels:	Dangereux pour l'environnement E

Transport maritime(IMDG)

14.1. Numéro ONU.....	UN 3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CLODINAFOP-PROPARGYL AND SOLVENT NAPHTHA)
14.3. Classe(s) de danger pour le	

Code produit	A7957E	Page 12 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

	transport	9
14.4.	Groupe d'emballage	III
	Etiquettes:	9
14.5.	Dangers pour l'environnement ...	Polluant marin
	<u>Transport aérien (IATA-DGR)</u>	
14.1.	Numéro ONU	UN 3082
14.2.	Nom d'expédition des Nations Unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (CLODINAFOP-PROPARGYL AND SOLVENT NAPHTHA)
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4.	Groupe d'emballage	III
	Etiquettes:	9
14.6.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
14.7.	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC	Non applicable

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2
15.2.	Évaluation de la sécurité chimique	Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.
15.3.	Autres	Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Ce produit est en total conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE. Protection des travailleurs : réglementation française. Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.8. Voir tableaux des maladies professionnelles (R

Code produit	A7957E	Page 13 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.
 Prévention médicale

Voir également le Code du travail (femmes enceintes, jeunes travailleurs, formation, travail temporaire)

Délai de rentrée : consulter l'étiquette

Protection de l'environnement :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4511

SECTION 16: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste des abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
 Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
 Asp. Tox. : Danger par aspiration
 Eye Dam. : Lésions oculaires graves
 Eye Irrit. : Irritation oculaire
 Flam. Liq. : Liquides inflammables
 Skin Irrit. : Irritation cutanée
 Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses

Code produit	A7957E	Page 14 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Con-vention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet ob-servé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Tem-pérature de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations

Type de formulation :
 EC - concentré émulsionnable

Mentions de danger utilisées.....

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code produit	A7957E	Page 15 of 15
Nom du produit	Cork®	Révision Janvier 2021 (version 3)

- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 Contient du clodinafop-propargyl et du cloquintocet-mexyl. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils sur la formation Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.